La Ville de Moirans, sept mille neuf-cents habitants, 3ème commune d'une intercommunalité de 97.000 habitants se situe à la croisée des axes de circulation Lyon/Valence et à 25 km de Grenoble.
Ville à la campagne, Moirans dispose de nombreux atouts et services de proximité.
La collectivité territoriale composée d'environ 150 agents, recrute :

Un responsable de la police municipale (H/F)

Le/la responsable de la police municipale dirige l'équipe en place composée de 5 agents. Il/elle exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il/elle assure également une relation de proximité avec la population.

Missions :
Vous serez placé(e) directement sous l'autorité :
- du maire dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police sur le territoire communal,
- de la DGS pour la gestion administrative, matérielle et l'organisation générale liée au bon fonctionnement du service.

Vous encadrerez le service de police municipale. A ce titre, vous supervisez et coordonnez les activités des agents du service.
Vous gérerez et contrôlerez les procédures administratives.
Vous serez amené(e) à surveiller le territoire communal en étant à la fois dans une posture préventive mais aussi dissuasive afin de maintenir le bon ordre, la tranquillité et la salubrité publique. Il est attendu que vous soyez visiblement présent(e) sur le terrain.
Vous veillerez au respect de l'application des pouvoirs de police du maire.
Vous verbaliserez les infractions au code de la route, au stationnement.
Vous rédigerez procédures, rapports, procès-verbaux, mises en demeure et courriers.
Vous assurerez un service de proximité en entretenant un dialogue régulier avec les commerçants, administrés, partenaires de la commune (ex. bailleurs sociaux). Pour cela vous aurez recours à du patrouillage, de l'îlotage mais aussi des médiations et de l'assistance à la population. Le service de police municipale de la commune se veut à la fois rassurant et dissuasif.
Vous travaillerez en partenariat avec les forces de sécurité de l'État, notamment dans l'échange d'informations provenant de la vidéoprotection de la commune.

Compétences et qualités requises :
- expérience sur un poste similaire
- bonne connaissance de la réglementation et des pouvoirs de police du maire
- organisation des missions d'îlotage
- réguler la circulation routière, faire respecter le code de la route et du stationnement
- relever des identités et infractions
- dresser et transmettre des procès-verbaux
- réaliser des enquêtes administratives
- rédiger des rapports
- aider les usagers et dialoguer avec des populations spécifiques
- savoir travailler en équipe afin d'organiser le service pour en assurer la continuité
- accepter des contraintes du service

- maîtriser l'outil informatique et des logiciels spécifiques à la police municipale
- Lauréat du concours ou examen professionnel de chef de service de la police municipale
- posséder le permis B

Savoir-être attendu du/de la responsable de la police municipale :
- aptitude à l'autorité et à la médiation
- respect de la déontologie,
- sens du service public et des relations avec le public
- rigueur et méthode
- discrétion
- qualités relationnelles
- sens de l'échange et de la communication
- capacité rédactionnelle, d'analyse, d'anticipation, de synthèse et d'écoute

Conditions de travail et rémunération :

- Poste à temps complet, 37H ouvrant droit à 12 jours de RTT
- Horaire de travail en journée et en soirées jusqu'à 22h00 en fonction des besoins du service
- Rémunération statutaire catégorie B, régime indemnitaire, 13ème mois et CIA
- Plan mobilité incluant une prime vélo pour les modes de transport doux
- Possibilité d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales permettant de bénéficier de nombreux avantages
- Participations aux contrats groupes santé et prévoyance
- Amicale du personnel

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le service ressources humaines par mail à service-personnel@ville-moirans.fr
Les candidatures avec CV et lettre de motivation sont à adresser par mail à l'adresse ci-dessus ou à M le Maire, Hôtel de Ville, Place de l'Assemblée Départementale – 38430 MOIRANS avant le 31/10/2026.